

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

## SÉANCE DU 15 JUIN 2020

**ÉTAIENT PRESENTS :** MM. Laurent HANNEZO, Martial BANNEROT, Mme Jocelyne CAREL, M. Didier COLIN, Mme Yvette COUDRAY, M. Christian GEX, Mme Sabrina VAUDEVILLE, M. Bruno MINUTIELLO, Mme Laure VOURION, MM. Michel KOSTKA, Jacques DEWAELE, Mmes Christine L'HUILLIER, Marie-Jo GEORGES, MM. Fernand PHILIPPE, Jean-Marie CLAUDEL, Jean-Paul FRANÇOIS, Mme Florence DUPAYS, MM. Thierry CHOFFAT, Philippe SCHAEFFER, Alain THIERY, Mme Marie-Lucie HENRY, MM. Gérald FRANÇOIS, Michel GRAVIER, Thierry BIET, Serge DESCLE, Fabrice LASSIETTE, Mme Murielle COLLOT, M. Hervé BERTRAND, Mme Edith BAGARD, MM. Gérald BARDOT, Nolan BARTHEL, Mme Barbara BERTOZZI-BIEVELOT, MM. Ludovic CHAUMET, Stéphane DECUGIS, Mme Joëlle di SANGRO, Catherine DUCHENE, MM. Christian FLAVENOT, François FRASNIER, Mme Virginie GENOT, M. Jonathan HAUVILLER, Mme Laurie JOCHAUD du PLESSIX, MM. Pascal L'HUILLIER, Jacques LAMBLIN, Mme Catherine LAURAIN, M. Etienne MAIRE, Mmes Colette MANSUY, Catherine PAILLARD, M. Benoît TALLOT, Mme Caroline THOMAS, M. Thibault VALOIS, Mmes Marie VIROUX, Christelle VIVOT, MM. Edouard BABEL, Frédéric PRIVET, Jean-Luc DEMANGE, Matthieu SIGIEL, Francis VILLAUME, Gérard COINSMANN, Bertrand SCHULTHEISS, Gérard RITZ, Dominique GEORGE, Mme Marie-Françoise MEYER, M. Jean-Marie LARDIN, Mme Francine GARNIER, MM. Pascal MARCHAL, Christian TISSOUX, Jacques PISTER, Joël DONATIN

**ÉTAIENT EXCUSES :** Mme Rose-Marie FALQUE (*remplacée par M. Laurent HANNEZO*), MM. Laurent KUREK, Cédric PERRIN (*remplacé par M. Michel KOSTKA*), Michel JACQUOT (*pouvoir à M. Jacques DEWAELE*), François GENAY (*remplacé par M. Thierry CHOFFAT*), Mme Claude BAILLY (*pouvoir à M. Jacques LAMBLIN*), MM. Frédéric BREGEARD (*pouvoir à M. Jacques LAMBLIN*), Pierre-Jean COURBEY (*pouvoir à M. Benoît TALLOT*), Mme Anne-Marie di MARINO (*pouvoir à M. Thibault VALOIS*).

**ÉTAIENT ABSENTS :** Mme Alexandra HUGO-CAMBOU, MM. Joël GERARD, Bernard ZABEL, Jean-Marie LECLERE, Bernard RATEAU

**RAPPORTEUR :** M. Christian GEX

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Marie-Jo GEORGES

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION CI-CONTRE AFFICHÉ LE 22 JUIN 2020 AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

### DÉLIBÉRATION N° 2020-101 : Finances - Fixation des taux des impôts directs locaux pour 2020

Il est rappelé à l'Assemblée que chaque année les collectivités doivent voter leurs taux d'imposition.

Il est également rappelé la délibération n° 2018-013 du 25 janvier 2018, instaurant la taxe GEMAPI et la délibération n° 2019-184 du 26 septembre 2019 fixant le produit à 120 000 € pour l'année 2020.

Comme indiqué lors du débat d'orientation budgétaire 2020, la réforme de la fiscalité directe locale, prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020, prévoit le gel des taux intercommunaux de la taxe d'habitation en 2020 à hauteur des taux 2019 (soit 11,63 %). Dès lors, le Conseil communautaire ne vote plus de taux de taxe d'habitation en 2020

Concernant les autres taux, il est proposé de reconduire les taux des impôts directs locaux de l'année 2019 pour l'année 2020 :

Taxe Foncière sur le bâti	1,68 %
Taxe Foncière sur le non-bâti	6,91 %
Cotisation Foncière des entreprises	22,82 %

*Le Conseil de Communauté, suite au vote nominal, à l'unanimité (abstention de Mmes / MM. Philippe Schaeffer, Nolan Barthel, Stéphane Decugis, Catherine Duchêne, Virginie Genot, Caroline Thomas, Christelle Vivot),*

- Fixe les taux des impôts directs locaux 2020 de la manière suivante :

Taxe Foncière sur le bâti	1,68 %
Taxe Foncière sur le non-bâti	6,91 %
Cotisation Foncière des entreprises	22,82 %

Fait et délibéré à Lunéville, le 15 juin 2020

Pour expédition conforme,  
Le Président,  
Laurent de GOUVION SAINT CYR.

